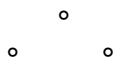


CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI, 7 AVRIL 2008

ORDRE DU JOUR

- 1.- Règlement Intérieur.
- 2.- Désignation des Secrétaires du Conseil Municipal.
- 3.- Constitution des Commissions de Travail du Conseil Municipal.
- 4.- Désignation des Représentants dans les différents Organismes.
- 5.- Communauté d'Agglomération FORBACH Porte de France : Désignation des Délégués.
- 6.- Syndicats Intercommunaux : Désignation des Délégués.
- 7.- Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués.



1.- Règlement Intérieur

Pour permettre le bon déroulement des séances du Conseil Municipal, il convient d'adopter un Règlement Intérieur dont l'objet est de définir et d'aménager les modalités des pouvoirs et attributions conférés au Conseil Municipal conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement aux articles L 2541-1 à L 2541-21 applicables aux Communes des Départements de la Moselle du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Ce Règlement Intérieur s'inscrit dans la suite des règlements intérieurs adoptés ou modifiés par le Conseil Municipal par ses délibérations du 18 mars 1983, 13 avril 1989, 22 janvier 1993, 30 juin 1995 et 4 avril 2001.

Les principales modifications portent :

1 – sur la composition des Commissions qui s'établissent comme suit :

COMMISSIONS PRINCIPALES

- Commerce – Services – Emploi - Formation
- Economie – Intercommunalité – Coopération Transfrontalière – Tourisme
- Finances – Budgets – Délégation des Services Publics
- Affaires Sociales – Solidarité – Cohésion Sociale – Sécurité – Associations – Santé
- Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T.

- Voirie – Circulation – Sécurité Routière
- Enseignement – Affaires Scolaires – Jeunesse
- Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale – Sports
- Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées – Personnes Handicapées
- Vie des Quartiers – Proximité

COMMISSIONS SPECIALISEES

- Habitat – Logements
- Droit des Sols – Gestion du Domaine – Permis de Construire
- Affaires Culturelles.

COMMISSIONS MIXTES

- Handicap et Vie de la Cité – Commission pour l'Accessibilité des Bâtiments Publics aux Personnes Handicapées
- Circulation
- Développement Commercial et Tertiaire.

Les membres de ces Commissions sont désignés par le Conseil Municipal. Chaque Commission Principale comporte 12 membres. Trois membres de chaque Commission sont obligatoirement désignés par le ou les Groupes Minoritaires.

Les Sous-Commissions Spécialisées sont limitées à sept membres. Un de ces membres est obligatoirement un membre désigné par le ou les Groupes Minoritaires et en cas de pluralité de propositions, le Conseil Municipal est souverain.

La Commission d'Appel d'Offres fait l'objet d'une réglementation spécifique en vertu du nouveau Code des Marchés Publics et notamment à son article 22. Elle comprend, outre le Maire ou son Représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent également pour la Commission Consultative des Services Publics Délégués, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Bâtiments Publics aux Personnes Handicapées, la Commission de Concessions d'Aménagement.

2 – sur la participation des habitants à la vie communale au travers de Conseils de Quartier et de Comités Consultatifs

La loi laisse en effet la faculté dans les communes dont la population est comprise entre 20 et 79 999 habitants d'appliquer les dispositions de l'article L 2143-1 concernant les Conseils de Quartier.

Ces Conseils de Quartier nécessitent néanmoins le vote par le Conseil Municipal d'une Charte qui fixera la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Cette Charte devra également prévoir le périmètre de chacun des quartiers.

Ces Conseils de Quartier ont un rôle consultatif et d'initiative sans pouvoir de décision.

3 – sur l'expression des Groupes Politiques dans le bulletin d'information municipal

En effet, depuis l'adoption du dernier Règlement Intérieur, la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a précisé certaines dispositions qu'il convient de reprendre dans le Règlement Intérieur.

Les autres articles ne connaissent pas de modifications particulières et sont la stricte application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé d'adopter le texte du Règlement Intérieur annexé à la présente.

Adopté.

°
° °

2.- Désignation des Secrétaires du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions du Règlement Intérieur de l'Assemblée Municipale,

Le Conseil Municipal
décide

à l'unanimité

- de désigner, parmi ses membres, pour la durée de son mandat,

- * Mlle Mélanie GRANGEON pour remplir les fonctions de Secrétaire, et
- * M. Christophe DURAND, comme Secrétaire Suppléant.

La désignation du Secrétaire de Séance devra néanmoins être renouvelé avant chaque séance du Conseil Municipal.

Adopté.

°
° °

3.- Constitution des Commissions de Travail du Conseil Municipal.

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises ainsi que pour la préparation des décisions qui lui incombent et des actions à entreprendre, le Conseil Municipal peut élire des Commissions de Travail, conformément aux dispositions des articles L 2121-22 et L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres sont désignés par le Conseil Municipal. Chaque Commission Principale comporte 12 membres. Trois membres de chaque Commission sont obligatoirement désignés par le ou les Groupes Minoritaires.

Les Commissions Spécialisées sont limitées à sept membres. Un de ces membres est obligatoirement un membre désigné par le ou les Groupes Minoritaires et en cas de pluralité de propositions, le Conseil Municipal est souverain.

Le Maire et les Adjoints participent aux travaux de toutes les Commissions.

Ont été élus :

COMMISSIONS PRINCIPALES

- Commerce – Services – Emploi – Formation (12 membres)

- **Mme Marie-Antoinette GEROLT**

- M. Thierry HOMBERG
- M. Amar NAMEN
- Mme Cécile BOURBON
- Mme Marie-Louise SIEGEL
- M. Bachir NACHI
- M. Patrick FINCK
- Mme Marie-Louise SARNO
- M. Jean-Louis HOFFMANN
- M. Pierre-Marie BOUR
- M. Charles STIRNWEISS
- Mme Monique CASSAR

- Economie – Intercommunalité – Coopération Transfrontalière – Tourisme (12 membres)

- **M. Thierry HOMBERG**

- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- M. Alain FLAUS
- Mme Marie-Antoinette GEROLT
- M. le Dr Francis CLAUSSNER
- Mme Marie-Louise SIEGEL
- M. Roland GROSS
- M. Roland THIELGES
- Mme Barka RASALA
- M. Charles STIRNWEISS
- Mme Geneviève BACKSCHEIDER
- M. Alain SCHMIDT

- Finances – Budgets – Délégation des Services Publics (12 membres)

- **Mme Martine PILAVYAN**
- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- M. Thierry HOMBERG
- Mme Marie-Emma HESSE
- M. Christophe DURAND
- Mme Nathalie WILLMS
- M. Patrick FINCK
- Mme Marie-Louise SARNO
- M. Jean-Louis HOFFMANN
- M. Pierre-Marie BOUR
- M. le Dr Christian PEYRON
- Mme Monique CASSAR

- Affaires Sociales – Solidarité – Cohésion Sociale – Sécurité – Associations – Santé (12 membres)

- **M. le Dr Pierre HEINTZ**
- M. Ahmed ARAB
- Mme Denise KORDZINSKI
- M. Amar NAMEN
- Mme Cécile BOURBON
- M. le Dr Francis CLAUSSNER
- Mme Nathalie WILLMS
- Mme Brigitte STEINORT
- Mme Barka RASALA
- Mme Evelyne RAPPIN
- Mme Geneviève BACKSCHEIDER
- Mme Monique CASSAR

- Développement Durable – Urbanisme – P.L.U. – S.C.O.T. (12 membres)

- **M. Alain FLAUS**
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- Mme Marie-Christine ROCHE
- Mme Marie-Emma HESSE
- Mme Denise KORDZINSKI
- Mme Cécile BOURBON
- Mme Marie-Louise SIEGEL
- M. Roland GROSS
- M. Roland THIELGES
- M. Charles STIRNWEISS
- M. Alain SCHMIDT
- M. le Dr Christian PEYRON

- Voirie – Circulation – Sécurité Routière (12 membres)

- **Mme Marie-Christine ROCHE**

- Mme Malika LARBI
 - M. Amar NAMEN
 - Mme Cécile BOURBON
 - M. Bachir NACHI
 - M. Roland GROSS
 - M. Patrick FINCK
 - M. Roland THIELGES
 - Mme Marie-Louise SARNO
 - Mme Monique CASSAR
 - M. Pierre-Marie BOUR
 - M. Alain SCHMIDT
- Enseignement – Affaires Scolaires - Jeunesse (12 membres)
- **Mme Malika LARBI**
 - Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
 - Mme Marie-Antoinette GEROLT
 - M. Ahmed ARAB
 - M. Guy LEITNER
 - Mme Cécile BOURBON
 - M. Christophe DURAND
 - M. le Dr Francis CLAUSSNER
 - M. Roland GROSS
 - Mme Evelyne RAPPIN
 - M. Pierre-Marie BOUR
 - Mme Monique CASSAR
- Vie Culturelle – Animation – Histoire Locale - Sports (12 membres)
- **Mme Carmen HARTER-HOUSELLE**
 - M. Alain FLAUS
 - M. Ahmed ARAB
 - Mme Marie-Emma HESSE
 - Mme Cécile BOURBON
 - M. Christophe DURAND
 - Mlle Mélanie GRANGEON
 - M. Patrick FINCK
 - M. Roland THIELGES
 - Mme Evelyne RAPPIN
 - M. Pierre-Marie BOUR
 - M. Alain SCHMIDT
- Patrimoine Municipal – Bâtiments – Architecture – Personnes Agées – Personnes Handicapées (12 membres)
- **M. Guy LEITNER**
 - Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
 - Mme Marie-Christine ROCHE
 - Mme Denise KORDZINSKI

- Mlle Mélanie GRANGEON
- M. le Dr Francis CLAUSSNER
- Mme Marie-Louise SIEGEL
- Mme Brigitte STEINORT
- Mme Barka RASALA
- Mme Geneviève BACKSCHEIDER
- M. le Dr Christian PEYRON
- M. Charles STIRNWEISS

- Vie des Quartiers – Proximité (12 membres)
 - **M. Ahmed ARAB**
 - M. le Dr Pierre HEINTZ
 - M. Amar NAMEN
 - Mme Cécile BOURBON
 - M. Bachir NACHI
 - M. Roland GROSS
 - M. Patrick FINCK
 - M. Roland THIELGES
 - Mme Marie-Louise SARNO
 - Mme Evelyne RAPPIN
 - M. le Dr Christian PEYRON
 - Mme Monique CASSAR

COMMISSIONS SPECIALISEES

- Habitat - Logements (7 membres)
 - **M. le Dr Pierre HEINTZ**
 - M. Ahmed ARAB
 - Mme Malika LARBI
 - Mme Cécile BOURBON
 - Mlle Mélanie GRANGEON
 - Mme Nathalie WILLMS
 - M. Alain SCHMIDT

- Droit des Sols – Gestion du Domaine – Permis de Construire (7 membres)
 - **M. Alain FLAUS**
 - Mme Marie-Christine ROCHE
 - M. Guy LEITNER
 - Mme Marie-Louise SIEGEL
 - M. Roland GROSS
 - Mme Marie-Louise SARNO
 - M. Pierre-Marie BOUR

- Affaires Cultuelles (7 membres)
 - **M. le Dr Pierre HEINTZ**

- M. Ahmed ARAB
- M. Guy LEITNER
- M. Amar NAMEN
- Mme Cécile BOURBON
- Mlle Mélanie GRANGEON
- Mme Geneviève BACKSCHEIDER

COMMISSIONS MIXTES

- Handicap et Vie de la Cité – Commission d’Accessibilité des Bâtiments Publics aux Personnes Handicapées (6 membres)

- **M. le Dr Pierre HEINTZ**
- Mme Marie-Christine ROCHE
- M. Guy LEITNER
- Mme Marie-Louise SIEGEL
- M. Bachir NACHI
- Mme Barka RASALA

- Circulation (6 membres)

- **Mme Marie-Christine ROCHE**
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- Mme Malika LARBI
- M. Amar NAMEN
- M. Roland GROSS
- M. Patrick FINCK

- Développement Commercial et Tertiaire (6 membres)

- **Mme Marie-Antoinette GEROLT**
- M. Thierry HOMBERG
- Mme Cécile BOURBON
- M. Christophe DURAND
- M. Patrick FINCK
- M. Jean-Louis HOFFMANN

°
° °

- Commission Consultative des Services Publics Locaux (6 membres)

- Le Maire représenté par Mme Martine PILAVYAN, élue Présidente
 - * M. Thierry HOMBERG
 - * Mme Marie-Christine ROCHE
 - * M. Alain FLAUS
 - * M. Christophe DURAND
 - * M. Pierre-Marie BOUR

- Commission d’Appel d’Offres

- Le Maire représenté par Mme Martine PILAVYAN, élue Présidente
- 5 titulaires
 - * M. Thierry HOMBERG
 - * Mme Marie-Christine ROCHE
 - * M. Alain FLAUS
 - * M. Christophe DURAND
 - * M. Pierre-Marie BOUR
- 5 suppléants
 - * Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
 - * Mme Marie-Antoinette GEROLT
 - * M. Guy LEITNER
 - * M. Ahmed ARAB
 - * M. Alain SCHMIDT

- Commission d'Ouverture des Plis pour les Délégations de Services Publics

- Le Maire représenté par Mme Martine PILAVYAN, élue Présidente
- 5 titulaires
 - * M. Thierry HOMBERG
 - * Mme Marie-Christine ROCHE
 - * M. Alain FLAUS
 - * M. Christophe DURAND
 - * Mme Monique CASSAR
- 5 suppléants
 - * Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
 - * Mme Marie-Antoinette GEROLT
 - * M. Guy LEITNER
 - * M. Ahmed ARAB
 - * M. Alain SCHMIDT

- Commission de Concessions d'Aménagement

- Le Maire représenté par Mme Martine PILAVYAN, élue Présidente
- 5 titulaires
 - * M. Thierry HOMBERG
 - * Mme Marie-Christine ROCHE
 - * M. Alain FLAUS
 - * M. Christophe DURAND
 - * Mme Monique CASSAR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4.- Désignation des Représentants dans les différents Organismes.

Le Conseil Municipal
décide

- d'élire ses représentants auprès des organismes ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (7 membres)

Il est proposé de fixer le nombre des membres à 15. Le Maire étant Président de Droit pour les représentants du Conseil Municipal, il est proposé d'élire 7 membres :

- M. Laurent KALINOWSKI, Maire, Président de Droit
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- M. Ahmed ARAB
- Mme Denise KORDZINSKI
- Mme Cécile BOURBON
- Mme Nathalie WILLMS
- Mme Brigitte STEINORT
- Mme Evelyne RAPPIN

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI (1 membre)

- M. Jean-Marie WALSTER

COMMISSION LOCALE D'INSERTION (1 membre)

- Mme Marie-Louise SARNO

REGIE FUNERAIRE (5 membres)

- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- M. Alain FLAUS
- M. Ahmed ARAB
- M. Amar NAMEN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE (5 membres)

- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- Mme Marie-Emma HESSE

- M. Roland GROSS
- M. Jean-Marie WALSTER

OFFICE DU TOURISME (3 membres)

- M. Thierry HOMBERG
- Mme Marie-Antoinette GEROLT
- Mme Marie-Louise SIEGEL

LYCEE PROFESSIONNEL BLAISE PASCAL

(3 titulaires – 3 suppléants)

Titulaires

- M. Laurent KALINOWSKI
- M. Amar NAMEN
- M. Roland GROSS

Suppléants

- Mme Marie-Emma HESSE
- Mlle Mélanie GRANGEON
- M. Laurent WAGNER

LYCEE BLAISE PASCAL

(3 titulaires – 3 suppléants)

Titulaires

- M. Laurent KALINOWSKI
- M. Amar NAMEN
- M. Roland GROSS

Suppléants

- Mme Marie-Emma HESSE
- Mlle Mélanie GRANGEON
- M. Laurent WAGNER

COLLEGE JEAN MOULIN

(2 titulaires – 2 suppléants)

Titulaires

- M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Marie-Christine ROCHE

Suppléants

- M. Thierry HOMBERG
- Mme Barka RASALA

LYCEE JEAN MOULIN

(3 titulaires – 3 suppléants)

Titulaires

- M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Martine PILAVYAN
- M. Jean-Marie WALSTER

Suppléants

- M. Thierry HOMBERG
- M. Roland THIELGES
- Mme Mireille BISON

COLLEGE PIERRE ADT

(3 titulaires – 3 suppléants)

Titulaires

- M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Malika LARBI
- Mme Mireille BISON

Suppléants

- Mme Marie-Emma HESSE
- Mme Nathalie WILLMS
- M. Jean-Louis HOFFMANN

COMMISSION PERMANENTE POUR L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS

(1 membre)

- M. Laurent KALINOWSKI

FORBACH ACTION CULTURELLE

(6 membres)

- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- Mme Marie-Emma HESSE
- Mme Mireille BISON
- M. Jean-Marie WALSTER
- Mme Arlette MENIGOZ
- Mme Dorothee KOCH

LE CARREAU SCENE NATIONALE

(3 membres)

- M. Laurent KALINOWSKI

- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- Mme Marie-Emma HESSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER MARIE-MADELEINE

(4 membres)

- M. Laurent KALINOWSKI
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- M. le Dr Francis CLAUSSNER
- M. Jean-Marie WALSTER

CONFERENCE SANITAIRE DU SECTEUR 4 « Moselle Est »

(2 membres)

- M. Laurent KALINOWSKI
- M. le Dr Francis CLAUSSNER

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE BAUER

(2 membres)

- Mlle Mélanie GRANGEON
- M. Jean-Marie WALSTER

COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

(2 membres)

- M. Guy LEITNER
- M. Alain FLAUS

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE - COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE

(6 titulaires – 6 suppléants)

Titulaires

- M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- Mme Martine PILAVYAN
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- Mme Marie-Christine ROCHE
- M. le Dr Francis CLAUSSNER

Suppléants

- M. Alain FLAUS
- Mme Marie-Antoinette GEROLT
- M. Ahmed ARAB
- M. Guy LEITNER

- Mme Malika LARBI
- Mme Marie-Emma HESSE

S.A.E.M. FORBACH EXPANSION

(9 membres)

- M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Carmen HARTEH-HOUSELLE
- Mme Martine PILAVYAN
- Mme Marie-Emma HESSE
- M. Christophe DURAND
- M. Roland GROSS
- Mme Brigitte STEINORT
- M. Jean-Marie WALSTER
- Mme Dorothée KOCH

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE THEATRE

(2 membres)

- Mme Carmen HARTEH-HOUSELLE
- Mme Marie-Emma HESSE

UNIVERSITE POPULAIRE TRANSFRONTALIERE

(5 membres Comité Directeur)

Comité Directeur

- M. Thierry HOMBERG
- Mme Carmen HARTEH-HOUSELLE
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- Mme Malika LARBI
- M. le Dr Francis CLAUSSNER

SAAR MOSELLE AVENIR

(3 membres)

- M. Thierry HOMBERG
- M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Carmen HARTEH-HOUSELLE

CONSEIL DE DISCIPLINE DU PERSONNEL MUNICIPAL

(1 représentant)

- Mme Martine PILAVYAN

COMITE REGIONAL DES TRANSPORTS DE LORRAINE

(2 représentants)

- Mme Marie-Christine ROCHE
- M. Jean-Marie WALSTER

REPRESENTANTS DES QUESTIONS DE DEFENSE

(2 représentants)

- M. Jean-Marie WALSTER
- M. Laurent WAGNER

PÔLE MULTIMEDIA MOSELLE EST (TV8)

(18 représentants)

- M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Marie-Antoinette GEROLT
- M. Ahmed ARAB
- Mme Malika LARBI
- M. Amar NAMEN
- Mme Cécile BOURBON
- Mlle Mélanie GRANGEON
- M. Roland GROSS
- M. Patrick FINCK
- M. Patrice SANSONNET
- M. Pierre KRIKAVA
- Mme Mireille BISON
- Mme Virginie MAILLOT
- M. Laurent WAGNER
- Mme Dorothée KOCH
- M. Clément BOEHM
- M. Pierre-Marie BOUR
- M. le Dr Christian PEYRON

CONSEIL D'ADMINISTRATION S.A.E.M. FORBUS

(1 représentant)

- M. Thierry HOMBERG

CORRESPONDANT COMMUNAL DE SECURITE ROUTIERE

(1 représentant)

- Mme Marie-Christine ROCHE

SOCIETE FEUERBESTATTUNGSANLAGE VOLKLINGEN GmbH

(2 représentants)

- M. Thierry HOMBERG
- Mme Marie-Christine ROCHE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

5.- Communauté d'Agglomération FORBACH Porte de France : Désignation des Délégués.

Par délibération du 30 septembre 2002, le Conseil de la Communauté de Communes a décidé de se transformer en Communauté d'Agglomération dénommée « Communauté d'Agglomération FORBACH Porte de France ».

Cette transformation a été approuvée par le Conseil Municipal de FORBACH dans sa séance du 2 octobre 2002.

Le projet Communautaire ainsi que les Statuts prévoient la représentation des diverses communes au Conseil Communautaire.

La Ville de FORBACH bénéficie de 13 Délégués que le Conseil est appelé à désigner.

Il est proposé de désigner les 13 Délégués de la Ville de FORBACH ci-après :

- M. Laurent KALINOWSKI
- M. le Dr Francis CLAUSSNER
- Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- M. Thierry HOMBERG
- Mme Martine PILAVYAN
- M. le Dr Pierre HEINTZ
- Mme Marie-Christine ROCHE
- M. Alain FLAUS
- Mme Marie-Antoinette GEROLT
- M. Ahmed ARAB
- M. Guy LEITNER
- M. Christophe DURAND
- M. Jean-Louis HOFFMANN.

Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité. 7 abstentions (M. STIRNWEISS – Mme RAPPIN M. le Dr PEYRON – Mme BACKSCHEIDER – M. BOUR – Mme CASSAR – M. SCHMIDT).

°

° °

6.- Syndicat Intercommunaux : Désignation des Délégués.

Le Conseil Municipal
décide

- de nommer ses Représentants auprès des organismes ci-après :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACTION CULTURELLE DU BASSIN HOULLER LORRAIN (2 titulaires – 2 suppléants)

Titulaires : - M. Laurent KALINOWSKI
- Mme Martine PILAVYAN
Suppléants : - Mme Carmen HARTER-HOUSELLE
- Mme Marie-Emma HESSE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA ROSSELLE (2 titulaires)

Titulaires : - M. Alain FLAUS
- M. Roland THIELGES

SYNDICAT FORESTIER INTERCOMMUNAL DU TRIAGE DE FORBACH (2 titulaires)

Titulaires : - M. Alain FLAUS
- M. Roland GROSS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE FORBACH (2 titulaires)

Titulaires : - M. Christophe DURAND
- M. Patrick FINCK

SYNDICAT MIXTE DU VAL DE ROSSELLE (2 titulaires)

Titulaires : M. Laurent KALINOWSKI
M. Alain FLAUS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

° °

7.- Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués.

Conformément aux dispositions des articles L 2123-20, L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités pour l'exercice des

fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour Forbach, l'indemnité de Maire et l'indemnité d'Adjoint est respectivement limitée à 90 % et 33 % de cet indice.

Toutefois, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut voter la majoration des indemnités de fonction aux Maire et Adjoints au titre de commune chef-lieu d'arrondissement, soit + 20 % au maximum.

De plus, l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ces fonctions de percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par l'article L 2123-24.

En revanche, le total de ces indemnités et des indemnités versées au Maire et Adjoints ne doit pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

Enfin, la loi prévoit que la délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées. Ce tableau est joint à la présente délibération.

Calcul de l'enveloppe maximale à répartir

1. Indemnité maximale du Maire

- 90 % de l'indice brut terminal, majoré de 20 % au titre de commune chef-lieu d'arrondissement.

2. Indemnité maximale des Adjoints

- 33 % de l'indice brut terminal, majoré de 20 % au titre de commune chef-lieu d'arrondissement multiplié par le nombre d'Adjoints.

3. Enveloppe totale maximale

- $(90 \% \times 20 \%) + [(33 \% \times 20 \%) \times 10] = \mathbf{504 \% \text{ de l'indice brut terminal}}$

Le Conseil Municipal
décide

- que l'enveloppe ainsi calculée sera répartie selon le tableau annexé à la présente délibération et subira les augmentations de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique ;

- que les dépenses afférentes aux indemnités du maire, des adjoints et des conseillers sont imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008 et des exercices à venir chapitre 65 fonction 021 articles 6531 et 6533.

Délibération adoptée à l'unanimité.

TABLEAU annexe à la délibération du 7 avril 2008
portant répartition des indemnités mensuelles versées aux élus du Conseil Municipal de FORBACH

Calcul de l'enveloppe financière servant au calcul des indemnités de fonctions des élus		Répartition dans la limite de l'enveloppe financière				en % par rapport à l'enveloppe financière 5,04 IB	
Fonction	en Indice Brut terminal de la Fonction Publique	soit en Euros (*)	Nom	Prénom	Fonction	Indemnité brute (*)	
Maire	1,080	4 040,56 €	KALINOWSKI	Laurent	Maire	3 290,95 €	17,45311%
1er Adjoint	0,396	1 481,54 €	HARTER-HOUSELLE	Carmen	1er Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
2e Adjoint	0,396	1 481,54 €	HOMBERG	Thierry	2e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
3e Adjoint	0,396	1 481,54 €	PILAVYAN	Martine	3e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
4e Adjoint	0,396	1 481,54 €	Dr HEINTZ	Pierre	4e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
5e Adjoint	0,396	1 481,54 €	ROCHE	Marie-Christine	5e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
6e Adjoint	0,396	1 481,54 €	FLAUS	Alain	6e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
7e Adjoint	0,396	1 481,54 €	GEROLT	Marie-Antoinette	7e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
8e Adjoint	0,396	1 481,54 €	ARAB	Ahmed	8e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
9e Adjoint	0,396	1 481,54 €	LEITNER	Guy	9e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
10e Adjoint	0,396	1 481,54 €	LARBI	Malika	10e Adjoint au Maire	1 090,00 €	5,78067%
			NAMEN	Amar	Conseiller Mun. Dél. Quartier	495,00 €	2,62517%
			BOURBON	Cécile	Conseiller Mun. Dél. Quartier	495,00 €	2,62517%
			GROSS	Roland	Conseiller Mun. Dél. Quartier	495,00 €	2,62517%
			FINCK	Patrick	Conseiller Mun. Dél. Quartier	495,00 €	2,62517%
			THIELGES	Roland	Conseiller Mun. Dél. Quartier	495,00 €	2,62517%
			SARNO	Marie-Louise	Conseiller Mun. Dél. Quartier	495,00 €	2,62517%
			DURAND	Christophe	Conseiller Municipal Délégué	495,00 €	2,62517%
			HESSE	Marie-Emma	Conseiller Municipal Délégué	300,00 €	1,59101%
			SIEGEL	Marie-Louise	Conseiller Municipal Délégué	300,00 €	1,59101%
			WILMS	Nathalie	Conseiller Municipal Délégué	300,00 €	1,59101%
			RASALA	Barika	Conseiller Municipal Délégué	300,00 €	1,59101%
Total	5,040	18 855,95 €			Total	18 855,95 €	100,00000%

(*) Les sommes en euros sont indicatives car calculées en fonction de la valeur de Indice Brut 1015 de la Fonction Publique au 1er mars 2008

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 45